

Minutes from the Annual General Meeting of the Association of New Brunswick Massage Therapists, Inc., held on 3 November 2018 at the Delta Hotel Saint John, Saint John, N.B.

Total number of active members on 3 November 2018: 571

Total number of active registered members present at 2018 AGM: 65

Total proxies received from active registered members for 2018 AGM: 102

Total eligible members present and by proxy: 167

Percentage quorum: 33.4% (quorum is 20%)

Executive members present:

- Rosalynn Carter, President
- Colleen Carney, Vice-President
- Christy Walker, Treasurer
- Victoria Allen, Secretary

Executive members not present:

- Pierre Wust, Past President

Executive Director's Office:

- Coralie Hopkins, Executive Director

Guests:

- No guests present

1. Call to Order:

Rosalynn Carter, President, called the 2018 Annual General meeting to order at 10:03am. The option was provided to read the reports aloud in English or French. No one requested the reports to be read. The option was also provided to ask questions and be provided answers in either language. The option was provided to read the 2017 Meeting Minutes aloud. There was no request to read the 2017 AGM meetings aloud.

2. Approval of Agenda:

Motion to approve the agenda, as presented, was made by Lindsey Fraser.

Motion was seconded by Stephanie Mead.

No items were added or deleted from the agenda.

Motion to adopt the agenda, as presented, was voted on and received by the membership present, there were no votes against. Motion carried.

3. Reading, correction and approval of Minutes from the 2017 Annual General Meeting:

Motion to adopt the 2017 AGM Minutes as presented, was made by: Carl Trickey.

Motion was seconded by Stephanie Mead.

Corrections: There were no errors or omissions.

Motion to adopt the 2017 Minutes was voted on and received by the membership present; there were no votes against. Motion carried.

4. Executive and Committee Reports:

a. President's Report:

Motion to receive this report was made by: Barbi-Jo Bishop.

Motion was seconded by Anna Grant.

Discussion: there was no discussion.

Motion to adopt the President's Report was voted on and received by the membership present; there were no votes against. Motion carried.

b. Financial Review Report

Motion to receive this report was made by Melinda Millard.

Motion was seconded by Lindsey Fraser.

Discussion: there was no discussion.

Motion to adopt the Financial Review was voted on and received by the membership present; there were no votes against. Motion carried.

c. Executive Director's Report:

Motion to receive this report was made by Joshua Fry.

Motion was seconded by: Carl Trickey.

Discussion: there was some discussion from Anna Grant—question regarding membership considered for special membership particularly with the College. Anna was instructed to speak directly with the CMTNB. The ANBMT does have an honorary membership, Type A and B.

Motion to adopt the Executive Director's Report was voted on and received by the membership present; there were no votes against. Motion carried.

d. Mentorship Committee's Report:

Motion to receive this report was made by Marley Davis.

Motion was seconded by Joshua Fry.

Discussion: some discussion regarding the mentorship chairperson Cathy Baldwin-Wilson stepping down from her position. Rosalynn Carter made a request for members to consider signing up as chairperson of the committee.

Motion to adopt the Mentorship Committee's Report was voted on and received by the membership present; there were no votes against. Motion carried.

e. Course Committee's Report:

Motion to receive this report was made by Rebecca Tompkins.

Motion was seconded by Stephanie Mead.

Discussion: there was some discussion regarding courses to be offered again.

Attendees were informed that if there was enough interest the course would likely be

offered again; however, if not enough registrants, it would be less likely to return or at least the board would wait a couple of years to offer it again. Open discussion for course suggestions. There was a request to schedule more courses in the spring and fall made by Carl Trickey. The courses offered in the summer are harder to attend for some members.

Motion to adopt the Course Committee's Report was voted on and received by the membership present; there were no votes against. Motion carried.

f. Assault Prevention and Education (APEC) Committee's Report

Motion to receive this report was made by Stephanie Mead.

Motion was seconded by Angela Alexander.

Discussion: there was no discussion.

Motion to adopt the Assault Prevention and Education Committee's Report was voted on and received by the membership present; there were no votes against. Motion carried.

5. New Business

a. Elections for the following positions:

Position of President

Rosalynn Carter was nominated to the position of President.

Rosalynn Carter accepted the nomination.

Position of Vice-President

Joshua Fry was nominated to the position of Vice-President.

Joshua Fry accepted the nomination.

b. Amendments to the ANBMT's Constitution

ARTICLE XIX, Responsibility of the Executive, to read:

Similarly, the Executive shall not undertake any major expenditures or create any indebtedness **in excess of \$6,000.00 within a fiscal year** on behalf of the Association without prior discussion and voting approval by the membership.

ARTICLE XIX, Responsabilité du Conseil exécutif, comme suit:

De même, le Conseil 'exécutif ne doit pas engager de dépenses majeures ou créer **une dette supérieure à 6 000 \$ au cours d'une année financière** au nom de l'Association sans discussion préalable et approbation par scrutin par les membres.

Motion to amend the ANBMT's Constitution, Article XIX was made by Melanie Perrin.

Motion was seconded by Alfred Misch.

Discussion: there was a question regarding the amount to be voted on by membership. The Executive explained that the amount would either be voted on at the AGM or it

would be voted on electronically (in some cases). The vote would be for any amount above-and-beyond \$6,000.00.

There was another question posed by Alfred Misch regarding salaries being part of that vote by the membership. The Executive stated that the salary amount is not part of that decision. And, that amount is determined by the board of directors. Alfred Misch questioned the \$4,888 salary increase from 2017 to 2018. He was informed that payroll remittances were included in the previous year; and that the 2018 salary indicated was included on its own line item and separated. Carl Trickey stated, "Coralie works very hard for the Association and that he wouldn't work for the amount that she is paid." There was a round of applause provided on Coralie's behalf for a job well-done. There was some discussion regarding completing a process review for the association and providing detailed descriptions of the various positions on the board. It was determined that this would be a valuable undertaking and is likely needed regarding the board of directors and employee positions. Quotes will be provided at the 2019 Annual General Meeting for a potential process review.

Explanatory note:

- In November 2013, Coralie received a raise in salary at \$25/hr, plus an annual raise of .25 cents/ year going forward @ 40 hrs, paid bi-weekly.
- In September 2017, Coralie realized that she neglected to increase her hourly wage by .25 cents/year for the years: 2014, 2015, 2016, 2017. This was a loss of earnings due to her of a \$1.00.
- During the pay period of Sept 15, 2017-Sept 28, 2017, Coralie added the dollar due to her that would have commenced as a .25 cent raise in 2014.
- This increased her hourly wage from \$25/hr or \$2000 bi-weekly to \$26/hr increasing her bi-weekly pay to \$2080. This amount reflected the \$1.00 that she should have earned over that 4-year period.
- Coralie did not recoup the loss in wages or vacation pay over that 4 year-period due to her.

2014 loss of wages–	\$480 (25.25/hr @ 40 hrs/week)
2015 loss of wages–	\$960 (25.50/hr @ 40 hrs/week)
2016 loss of wages–	\$1440 (25.75/hr @ 40 hrs/week)
2017 loss of wages–	\$1440 (26/hr @ 40 hrs/wk x 18 pay periods)
2018 loss of wages–	<u>\$180</u> (26.25/hr @ 40 hrs/wk x 9 pay periods)
	\$4500 total loss of wages

- In May 2018, there was another wage increase of .25 cents reflecting an hourly wage of \$26.25 or \$2100 bi-weekly @ 40 hours per week.
- In June 2018, Coralie was given a raise and her hourly wage was increased from \$26.25/hr to \$28.14/hr with a 1% increase going forward over a 3-year period, which equated to an increase of .28 cents /hr.
- The difference shown on the financial report from 2017 and 2018 of \$4888 reflects this wage increase of \$1.00 in September 2017, the .25 cent wage increase in May 2018, and the hourly wage increase of \$1.89 provided to Coralie

in June 2018. This amount also includes the subsequent increase in vacation pay and resulting remittances to the Federal Government.

- The ANBMT's fiscal year is August 1, through to July 31.

Motion to amend the ANBMT's Constitution, Article XIX was voted on and received by the membership present; there were no votes against. Motion carried.

c. Amendments to the ANBMT's Bylaws

ARTICLE III, Section 1, add as sub-section f)

Be nominated for, and if elected, to serve on the Executive Committee.

ARTICLE III, Section 2, remove

a) Be nominated for, and if elected, to serve on the Executive Committee.

ARTICLE VII, Section 1, add "or Inactive", to read: No person shall be elected to the Executive Committee who is not an **Active or Inactive Member** in good standing with the Association. The President only must have served on the Executive Committee in some other capacity for at least one year.

Motion to table the vote to amend the bylaws for the 2019 AGM was made by: Lindsey Fraser.

Motion was seconded by Melinda Millard.

Discussion: there was some discussion. It was explained to the all present what that would mean and how it would affect them as members. Several questions asked by the participants. Concerns were raised about the costs incurred having an inactive member on the Board of Directors. The potential of honorary members holding positions on the board of directors were discussed. The two types were discussed and descriptions of both were made viewable to the group and the descriptions were read aloud. Type 1 and Type 2. Discussion around amending the bylaws to permit honorary members to hold a position on the board and be permitted voting rights. There was a suggestion that only a certain number of inactive members can members of the board at any one time and cannot hold the position of president. The bylaws would need to be amended to reflect that the association is no longer the regulatory body. Better description of what an inactive member and honorary member will entail.

d. Motion to amend the Agenda under New Business to vote Pierre Wust as an Honorary member

Motion to amend the agenda and add to New Business in order to vote for an honorary membership for Pierre Wust:

Motion to receive this amendment was made by Jennifer Séguin.

Motion was seconded by Joshua Fry.

There was a unanimous vote by all members present to grant Pierre Wust, honorary membership, Type 2.

Section 4 HONORARY MEMBERS

There shall be two types of honorary membership:

TYPE 1 Those persons who have maintained continuous membership in the

Association for a period of years. They will not be entitled to any rights and privileges with the exception of receiving ANBMT publications.

TYPE 2 Those persons who through their interest and special skills have supported the Association by meritorious service. The names of Honorary Members shall be submitted by the Executive of the Association to the Annual General Meeting with the facts to support the nominations. Approval of the nominations will be granted by not less than 75% of Active Members attending the meeting.

Article IV MEMBERSHIP DUES
Section 4 Honorary Members shall be exempt from payment of all dues.

6. Adjournment:

A date for the 2019 Annual General Meeting was set for the **16 November 2019**, to be held in Moncton at the Delta Beauséjour.

All items on the agenda were covered.

Motion to adjourn the meeting was made by Anna Grant.

Motion was seconded by Garrett Ogden.

The meeting was adjourned at 11:17am.

**Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de l'Association néo-brunswickoise de massothérapeutes tenue le 3 novembre 2018
au Delta Hotel Saint John, Saint-Jean, N.-B.**

Nombre total de membres actifs le 3 novembre 2018 : 571

Nombre total de membres actifs présents lors de l'AGA 2018 : 65

Nombre total de procurations de membres actifs pour l'AGA 2018 : 102

Nombre total de membres actifs présents et par procuration : 167

Quorum : 33.4%

Membres de l'Exécutif présents :

- Rosalynn Carter, présidente
- Colleen Carney, vice-présidente
- Christy Walker, trésorier
- Victoria Allen, secrétaire

Membres de l'Exécutif absent :

- Pierre Wust, président sortant

Bureau de la Directrice administrative :

- Coralie Hopkins, directrice générale.

Invités:

- Aucun invité.

1. Ouverture

L'Assemblée fut ouverte à 10h03 par la présidente Rosalynn Carter. L'option de lire à haute voix les rapports en français ou en anglais, a été offerte. Personne n'en a fait la demande. On a aussi offert la possibilité de poser des questions et d'obtenir des réponses dans l'une ou l'autre langue. Il a aussi été offert de lire à haute voix le procès-verbal de l'AGA 2017. Il n'y a pas eu de demande pour lire les réunions de l'AGA 2017 à haute voix.

2. Approbation de l'ordre du jour

Une motion pour approuver l'ordre du jour, tel que présenté, fut avancée par : Lindsey Fraser.

La motion fut appuyée par : Stephanie Mead.

Aucune motion de changement de l'ordre du jour ne fut avancée.

La motion d'approuver l'ordre du jour, tel que présenté, fut adoptée à l'unanimité par les membres présents et fut inscrit au procès-verbal.

3. Lecture, correction et approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle 2017

Une motion pour approuver le procès-verbal, tel que présenté, fut avancée par : Carl Trickey.

La motion fut appuyée par : Stephanie Mead.

Correction : Il n'y avait ni erreurs, ni omissions.

La motion d'adopter le procès-verbal de l'AGA 2017, fut adoptée à l'unanimité par les membres présents et fut inscrit au procès-verbal.

4. Rapports de l'Exécutif et des comités

a. Rapport de la présidente

Une motion pour inscrire le rapport au procès-verbal fut avancée par : Barbi-Jo Bishop.

La motion fut appuyée par : Anna Grant.

Discussion : aucune discussion.

La motion d'adopter le rapport de la présidente fut adoptée à l'unanimité par les membres présents et fut inscrit au procès-verbal.

b. Révision des finances

Une motion pour inscrire ce rapport au procès-verbal fut avancée par : Melinda Millard.

La motion fut appuyée par : Lindsey Fraser.

Discussion : aucune discussion.

La motion d'adopter le rapport du trésorier fut adoptée à l'unanimité par les membres présents et fut inscrit au procès-verbal.

c. Rapport de la directrice administrative

Une motion pour inscrire ce rapport au procès-verbal fut avancée par : Joshua Fry.

La motion fut appuyée par : Carl Trickey.

Discussion : il y a eu discussion de la part de Anna Grant—question concernant un statut spécial de membre, particulièrement du côté du Collège. On lui a suggéré de s'adresser directement au Conseil des massothérapeutes du NB. L'Association n'a pas présentement de statut de membre honoraire de type A et B.

La motion d'adopter le rapport de la directrice administrative fut adoptée à l'unanimité par les membres présents et fut inscrit au procès-verbal.

d. Rapport du comité de mentorat

Une motion pour inscrire le rapport du comité de mentorat au procès-verbal fut avancée par : Marley Davis.

La motion fut appuyée par : Joshua Fry.

Discussion : il y a eu discussion au sujet de la démission de la présidente du Comité de mentorat, Cathy Baldwin-Wilson. Rosalynn Carter a demandé aux membres d'étudier la possibilité de présenter leur candidature au poste de présidente.

La motion d'adopter le rapport du comité de mentorat fut adoptée à l'unanimité par les membres présents et fut inscrit au procès-verbal.

e. Rapport du comité des cours

Une motion pour inscrire ce rapport au procès-verbal fut avancée par : Rebecca Tompkins.

La motion fut appuyée par : Stephanie Mead.

Discussion : il y a eu discussion au sujet des cours qui seront offerts à nouveau. Les participants ont été avisés que s'il y a suffisamment d'intérêt, les cours seraient probablement offerts; cependant, dans le cas contraire, il serait peu probable que l'exécutif autorise la tenue du cours avant deux années ou plus. Il y a eu plus de discussion sur les cours. Il y a eu une demande de la part de Carl Trickey de prévoir plus de cours au printemps et à l'automne. Il est plus difficile pour certains membres de suivre des cours durant l'été.

La motion d'adopter le rapport du comité des cours fut adoptée à l'unanimité par les membres présents et fut inscrit au procès-verbal.

f. Rapport du Comité de prévention et d'éducation en matière d'agressions (cpea)

Une motion pour inscrire ce rapport au procès-verbal fut avancée par : Stephanie Mead.

La motion fut appuyée par : Angela Alexander.

Discussion : aucune discussion.

La motion d'adopter le rapport du comité de prévention et d'éducation en matière d'agressions fut adoptée à l'unanimité par les membres présents et fut inscrit au procès-verbal.

5. Affaires nouvelles

a. Élection pour les postes suivants

Poste de présidente

Rosalynn Carter fut proposée comme candidate au poste de présidente.

Rosalynn Carter accepta la nomination.

Poste de vice-président

Joshua Fry fut proposé comme candidat au poste de vice-président.

Joshua Fry accepta la nomination.

b. Amendements à la Loi constitutive de l' ANBMT

ARTICLE XIX, Responsabilité du Conseil exécutif, comme suit:

De même, le Conseil exécutif ne doit pas engager de dépenses majeures ou créer **une dette supérieure à 6 000 \$ au cours d'une année financière** au nom de l'Association, sans discussion préalable et approbation par scrutin par les membres.

La motion de modifier la Loi constitutive de l' ANBMT, à l'Article XIX a été présenté par : Melanie Perrin.

La motion a été appuyée par : Alfred Misch.

Discussion: il y a eu une question sur le montant à être voté par les membres. L'exécutif a expliqué que le montant serait soumis au vote, soit à l'AGA, ou sous forme électronique (dans certains cas). Le vote porterait sur tout montant au-delà de 6 000.00 \$. Une autre question fut posée par Alfred Misch au sujet des montants de salaire faisant partie de cette décision.

On lui a indiqué que non, et que ces montants de salaire sont déterminés par l'exécutif. Alfred Misch a posé une question sur l'augmentation salariale de 4 888 \$. On lui a répondu que les montants de la feuille de paie avaient inclus des montants de l'année précédente, et que le salaire de 2018 apparaissait sur une autre ligne séparée. Un commentaire a été fait par Carl Trickey à l'effet que Coralie travaille très fort pour l'Association et qu'il ne ferait pas ce travail pour le montant qu'elle reçoit. Les membres présents ont applaudi le beau travail de Coralie. Il y a une courte discussion sur l'idée de compléter un processus d'évaluation au nom de l'Association et fournir au Conseil des descriptions détaillées des différents postes. Il a été convenu que ce serait une bonne initiative et qu'elle est probablement nécessaire au niveau de l'exécutif et des postes d'employés. Des soumissions seront apportées à l'AGA 2019 visant un processus d'évaluation.

Note explicative:

- En décembre 2013, Coralie a reçu une augmentation de salaire de 25 \$ l'heure, plus une augmentation annuelle de .25 cents par année à partir de 40 heures, payée aux deux semaines.
- En septembre 2017, Coralie s'est rendu compte qu'elle avait négligé d'augmenter son salaire horaire de .25 cents par année pour les années 2014, 2015, 2016, 2017. Il s'agissait d'une perte de revenu de 1,00 \$ qui lui était due.
- Au cours de la période de paie du 15 septembre 2017 au 28 septembre 2017, Coralie a ajouté le dollar qui lui aurait été dû et qui aurait commencé comme une augmentation de 0,25 cent en 2014.
- Son salaire horaire est ainsi passé de 25 \$ l'heure ou 2 000 \$ aux deux semaines à 26 \$ l'heure, ce qui porte son salaire aux deux semaines à 2 080 \$. Ce montant reflétait le 1,00 \$ qu'elle aurait dû gagner au cours de cette période de quatre ans.
- Coralie n'a pas recouvert l'augmentation de la salaires ou paie de vacances au cours de cette période de quatre ans qui lui était due.

Perte de revenus en 2014– 480 \$ (25,25 \$/heure, 40 heures/semaine)
Perte de revenus en 2015– 960 \$ (25,50 \$/heure, 40 heures/semaine)
Perte de revenus en 2016– 1440 \$ (25,75 \$/heure, 40 heures/semaine)
Perte de revenus en 2017– 1440 \$ (26 /hr et 40 heures/wk x période de paie de 18 semaines)
Perte de revenus en 2018– 180 \$ (26,25 \$/heure et 40 heures/wk période de paie de 18 semaines)

Perte totale de 4500 \$ des bénéfices

- En 2018, il y a eu une autre augmentation salariale de 0,25 cents, ce qui représente un salaire horaire de 26,25 \$ ou 2 100 \$ aux deux semaines à 40 heures par semaine.
- En juin 2018, Coralie a obtenu une augmentation de salaire. Son salaire horaire est passé de 26,25 \$ l'heure à 28,14 \$ l'heure avec une augmentation de 1 % sur une période de trois ans, ce qui équivaut à une augmentation de 0,28 cents l'heure.
- La différence de 4888 \$ indiquée dans le rapport financier de 2017 et 2018 se compose de l'augmentation salariale de 1,00 \$ en septembre 2017, de l'augmentation salariale de 0,25 \$ en mai 2018 et de l'augmentation salariale horaire de 1,89 \$ accordée à Coralie en juin 2018. Ce montant comprend également l'augmentation subséquente de la paie de vacances et les versements exigés par le gouvernement fédéral qui en découlent.
- L'exercice financier de l'ANBMT va du 1er août au 31 juillet.

La motion de modifier la Loi constitutive de l'ANBMT, à l'Article XIX a été soumise au vote par les membres présents. Aucun vote contre. Motion adoptée.

c. Amendements au Règlement de l'ANBMT'

ARTICLE III, Section 1, ajouter une sous-section f)
être proposé comme candidat et, si élu, siéger au Conseil exécutif.

ARTICLE III, Section 2, enlever

a) être proposé comme candidat et, si élu, siéger au Conseil exécutif.

ARTICLE VII, Section 1, ajouter "ou inactif", se lira: Seuls les membres actifs ou inactifs de l'Association, en règle, ont le droit d'être élus comme membre du Conseil exécutif. Seul le Président devra avoir siégé sur l'Exécutif pour au-moins un an dans une capacité autre que celle de président.

La motion de déposer la motion d'amendement aux Règlements pour l'AGA 2019 a été soumise par Lindsey Fraser.

Elle a été appuyée de Melinda Millard.

Discussion: il y a eu discussion. On a expliqué aux membres présents ce que cela allait signifier pour les membres. Plusieurs questions ont été posées par les participants. Des préoccupations ont été soulevées concernant les coûts encourus si un membre inactif siégeait au Conseil d'administration. La possibilité qu'un membre honoraire siège sur le Conseil a été soulevée. Les deux types ont été discutés et les descriptions des deux (Type A et B) ont été présentées au groupe et lues à haute voix. La discussion a aussi porté sur l'amendement aux Règlements pour permettre à des membres honoraires de détenir un poste et un droit de vote au Conseil. La suggestion a été faite à l'effet que seulement un certain nombre de membres inactifs peuvent siéger au Conseil à un moment donné, et ils ne peuvent détenir le poste de président. Les Règlements doivent être modifiés pour refléter le fait que l'Association n'est plus un organisme régulateur. Cela va donner lieu à une meilleure description de ce qu'est un membre inactif et un membre honoraire. .

d. Une motion pour modifier l'Ordre du jour à l'item Affaires nouvelles dans le but de nommer Pierre Wust comme membre honoraire

Motion de modifier l'ordre du jour et ajouter aux Affaires nouvelles le vote d'accorder le statut de membre honoraire à Pierre Wust:

La motion a été présentée par Jennifer Séguin.

La motion a été appuyée par Joshua Fry.

Le vote était unanime au niveau des membres présents d'accorder à Pierre Wust le statut de Membre honoraire, Type 2.

Section 4

MEMBRES HONORAIRES

Il existe deux types de membres honoraires:

TYPE 1

Les personnes qui ont maintenu une appartenance continue à l'Association durant une période d'années. Ils n'auront pas le droit de vote ou accès aux autres privilèges, à l'exception des publications de l' ANBMT.

TYPE 2

Les personnes qui, par l'entremise de leur intérêt et de leurs aptitudes spéciales, ont appuyé l'Association au moyen de services méritoires. Les noms des membres honoraires seront soumis par l'exécutif de l' Association lors de l'Assemblée générale annuelle, accompagnés des faits appuyant la nomination. L'adoption des nominations doit faire l'objet du consentement d'au moins 75% des membres actifs participant à la réunion.

Article IV

COTISATIONS DES MEMBRES

Section 4

Les Membres honoraires sont exemptés de toute cotisation.

6. Fermeture de la séance

La date provisoire de l'Assemblée générale annuelle 2019 est le **16 novembre 2019** à Moncton, Delta Beauséjour.

Tous les points de l'ordre du jour ont été couverts.

Une motion pour clore la séance fut avancée par : Anna Grant.

La motion fut appuyée par : Garrett Ogden.

La séance fut levée à 11h17.